



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

Berger Levrault

ID : 069-216902056-20260205-2026_06-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 05 FÉVRIER 2026

Délibération n° 2026.06

OBJET : Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des rédacteurs

MEMBRES PRÉSENTS : Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Françoise BOUVIER, Anne CALENDRAS, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Thierry COUDEL, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Xavier FAYOLLE, Pascal GUCHER, Jean-Yves MARTIN, Florence MATEO SUPPLISSON, Martin MAVOUNGOU, Elise MICHALLET, Martine PEREZ, Pierre REBOURG, Joëlle ROCHE, Dominique SINAY, Serge VIGNON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Séverine ANSELME	pouvoir donné à
Marine EVRARD	pouvoir donné à
Myriam MAZARD	pouvoir donné à
Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON	pouvoir donné à

Pascal GUCHER
Thierry COUDEL
Céline CUCUMEL
Joëlle ROCHE

MEMBRES ABSENTS : Raphaël RAY

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Elise MICHALLET et David DESJARDINS, Directeur Général des Services, en tant que secrétaire auxiliaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.311-1, L. 313-1 et suivants ;

VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU le décret n°2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, qu'il convient à l'assemblée délibérante, de créer les emplois permanents,

Madame SINAY, Adjointe au Maire en charge de l'action sociale et vice-présidente du CCAS expose :

En raison du poste de responsable du service social qui sera vacant au 1^{er} mars 2026, il est proposé au conseil municipal de créer, un emploi permanent relevant du grade de Rédacteur de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

Une annonce a été publiée le 29 décembre 2025 et ouvrant le poste de responsable du service social aux cadres d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs. À l'issue du processus de recrutement, une candidate contractuelle au grade de rédacteur a été retenue ; aucun candidat titulaire du concours ne remplissant les conditions du poste conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :
 - Dans le cadre d'emplois des rédacteurs :
 - Crédit d'un poste à temps complet
 - Dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs :
 - Suppression d'un poste à temps complet
- AUTORISE en cas de recrutement infructueux d'un titulaire de catégorie B pour remplir les fonctions de responsable du service social de recourir au recrutement d'un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.
- PRÉCISE que ces modifications prendront effet à compter du 1^{er} mars 2026.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

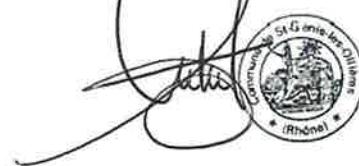
Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 09/02/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 05 février 2026.

Le Maire,

Didier CRÉTENET



Le secrétaire de séance,

Elise MICHALLET

A blue ink signature of 'Elise Michallet' is written in a flowing, cursive style.